

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 FEVRIER 2019

Absent (s) excusés : Cristelle Gallien

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

En raison de l'absence de Cristelle Gallien, le vote est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Accord unanime du Conseil.

FISCALITE 2019

En pleine période de manifestations nationales autour des revendications sur le pouvoir d'achat notamment, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ne pas augmenter pour la 4^{ème} année consécutive les taux des 3 taxes (habitation (4.19 %), foncier bâti (15.41 %), foncier non bâti (72.40 %)).

AVENANT A INTERVENIR A LA CONVENTION AVEC LA CCM POUR LE SERVICE ADS

(Administration du Droit des Sols)

Rappel : la commune adhère au service mutualisé pour l'instruction des actes d'urbanisme depuis 2015.

Les conditions financières : 50 % coût par habitant et 50 % coût à l'acte.

L'avenant à signer consiste à accepter d'augmenter le temps de travail du personnel affecté à l'instruction (1 temps complet actuellement) à hauteur de + 20 % pour pallier les besoins de remplacement (congé et/ou maladie).

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer l'avenant.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCM

Rappel : la loi du 3 août 2018 relatif à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes, assouplit les dispositions de la loi NOTRe qui prévoit un transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes de s'opposer au transfert de ces compétences dès lors que 25 % d'entre elles, représentant au moins 20 % de la population, s'expriment en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019.

Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Les éléments en possession de la CCM font état au 04/02/2019 de 9 communes (sur 11 qui permet la minorité blocage) qui ont déjà délibéré représentant 3965 habitants sur 3941 nécessaires.

Le Maire propose de s'opposer au transfert des compétences Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal, après débat, décide de reporter le vote à une prochaine séance.

PRESENTATION DE L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX RIPEAUX ET A LA COTE DU CROZET

Les 2 hameaux (60 habitants pour la Côte du Crozet et 30 pour les Ripeaux) ne sont pas raccordables à la station d'épuration existante.

Pour les 2 hameaux, il est proposé une station de traitement avec type de filtre coco (coût estimé à près de 500.00 € HT pour la Côte du Crozet et 230.000 € HT pour les Ripeaux).

Après débat, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude des projets pour connaître précisément les frais annexes indissociables (réseaux eau pluviale, eau potable et enfouissement des réseaux secs).

.../...

POINT SUR LES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS EN COURS

- Chemin de la Buissière

Présentation des travaux et du chiffrage : 45 000 euros en tenant compte des subventions du département et de l'état. Prévoir des travaux de réfection du chemin pour l'écoulement de l'eau.

Les restes à réaliser de 2018 en dépenses sont budgétés.

- Aménagements de sécurité routière aux Ripeaux

6.036 € TTC restent à solder pour les dépenses engagées mais une subvention de 5.500 € non prévue sera versée par le SEDI 38 pour les travaux d'éclairage du passage piéton.

- Raccordement des Liorats à la station d'épuration

Point sur l'avancement des travaux : phase 1, raccordement des Liorats à la STEP

Les travaux de réalisation du réseau de transit s'élèvent à 60.249 € HT.

- Travaux des Liorats (réseaux secs, eau potable et raccordement au réseau d'assainissement collectif)

L'appel d'offres a été lancé en janvier et les entreprises ont eu jusqu'au 12/02/2019 pour déposer les offres. La CAO (Commission d'Appel d'Offres) se réunit le 19 février pour procéder au dépouillement.

- Création d'un réseau d'autostop en Matheysine (Rezo Pouce)

Les points d'arrêt ont été déterminés en collaboration avec la Maison du Territoire et les élus, les panneaux correspondants (verts avec un pouce) seront installés prochainement :

A La Ville : arrêt de bus au Temple sens descendant et en face sens montant

Aux Blais : arrêt de bus du lotissement la Condamine sens descendant et devant la Mairie sens montant.

- Projet d'une zone 30 pour la traversée de la Ville et des Blais

Le projet est toujours à l'étude en étroite collaboration avec la Maison du Territoire qui doit installer prochainement des boîtiers de comptage du nombre de véhicules et de la vitesse enregistrée.

L'analyse des résultats par la Maison du Territoire sera présentée à la Mairie et sera prépondérante à la décision à prendre.

PROJET TRAVAUX 2019

- Remplacement fenêtres, portes Mairie et salle polyvalente + volets roulants

Les travaux ont été estimés à 28.748 € TTC pour la mairie et 36.454 € TTC pour la salle polyvalente.

Le Département subventionne les travaux à raison de 40 % de la dépense HT mais impose l'intervention préalable d'un bureau d'études pour un avis technique préalable et par la même occasion un état des lieux des bâtiments concernés sur les performances énergétiques. La région subventionne entre 20 et 40%.

L'étude est réalisée par l'AGEDEN (Association de Gestion Durable de l'Energie) et est cofinancée par le Département, la Région et le SEDI 38 (participation 0 pour la commune).

Pour information, le remplacement des menuiseries donne droit, sous certaines conditions, à des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Il nous est vivement recommandé de nous rapprocher dès que possible du SEDI qui valorise pour le compte des communes ces CEE.

Le SEDI pourra notamment nous préciser les conditions d'éligibilité ainsi que la procédure à respecter. La mission Conseil en Energie Partagé (CEP) également proposée par le SEDI nous permettrait d'avoir une vision globale des consommations sur l'ensemble de notre patrimoine ainsi que des améliorations possibles.

Le Conseil Municipal adhère unanimement au principe de cette étude et état des lieux pour la mairie et la salle polyvalente qui permettra une projection sur les économies d'énergie à envisager.

Le Conseil décide d'inclure à cette étude le bâtiment de l'école.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Trail des Passerelles de Monteynard

L'édition 2019 verra 2 épreuves traverser la Commune (les 7 et 14 juillet).
Les circuits sont en cours de finalisation.

- Paroles et Portraits de jeunes en Matheysine

Le livret de la synthèse de l'étude « Paroles et Portraits de jeunes en Matheysine » est disponible auprès du secrétariat.

Pour rappel, la Mairie a accueilli l'exposition photos 3 semaines en janvier.

- Problème de circulation lié aux feux tricolores pour le passage sur l'autopont à Champ-sur-Drac

Le Maire donne connaissance des courriers de la CCM et du Maire de Vizille adressés au Préfet pour demander des aménagements alternatifs pour pallier les problèmes des bouchons à Champ/Drac jusqu'à la rocade.

Après un tour de table, il est prévu de réfléchir et proposer des solutions alternatives possibles (bus supplémentaires par exemple).

- Cahier de doléances (mouvement des gilets jaunes)

Le Maire rappelle que 2 permanences sont proposées au public les samedis matin 9 et 23 février de 10 h à 12 h.

Le cahier de doléances est disponible jusqu'au 15 mars 2019.

- Panneau 45^{ème} parallèle Nord

En concertation avec la Mairie de Notre-Dame-de-Commiers, un panneau 45^{ème} parallèle nord sera installé à proximité de la limite séparative des 2 communes.

- Débordements d'eau

Des travaux de renvois d'eau sont nécessaires à la Côte du Crozet (liaison chemin des Neys/chemin de la Combe, chemin sous le lotissement) et au Champa.

La parole au public

- Le mur de soutènement sur le chemin communal à la Côte du Crozet bouge.
Pas de travaux prévus sur le mur, mais des travaux de drainage.
- Le déneigement du chemin entre les vestiaires et la RD est-il déneigé ?
Le chemin est déneigé, mais beaucoup de congères à cause du vent.
- Il est déploré l'affichage sur le vitrage des abris bus et sur les pots de fleurs.
L'interdiction sera rappelée sur le prochain bulletin municipal.
- Il est proposé de rappeler aussi que les déchets ménagers doivent être mis dans des sacs avant d'être déposés dans les moloks.
A ce sujet, le Maire informe qu'une 3^{ème} zone de tri des déchets est à l'étude pour être installée aux Blais.

- Très Haut Débit : pour le raccordement des propriétaires en aérien, l'opérateur doit faire les travaux pour un coût d'une centaine d'euros par habitation, quelle est la date de raccordement ?
La Mairie va se renseigner.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 15.